

**AMBASSADE D'INDONESIE  
PARIS**

**CONCOURS D'ESSAIS  
DECOUVRIR L'INDONESIE**

L'Indonésie, le plus grand archipel du monde, égrène quelque 17 500 îles à travers l'Equateur et abrite une des plus riches biodiversités du monde. Avec une population estimée à 245 millions de personnes en 2012, elle est aussi la troisième démocratie au monde en nombre d'habitants. Seul pays d'Asie du Sud-est à participer au G20, l'Indonésie a très bien résisté à la crise financière mondiale ; sa croissance a avoisiné 6% en 2012. L'Indonésie reste pourtant méconnue des Français.

Afin d'encourager les professeurs à mieux connaître l'Indonésie et à leur tour partager leur connaissance sur l'Indonésie à leurs élèves, l'Ambassade d'Indonésie en France organise, pour la troisième fois, un concours d'essais en français sur le thème de l'Indonésie destiné aux professeurs de lycée et de collège en France métropolitaine.

Deux lauréats recevront chacun **un billet aller-retour pour l'Indonésie** où ils auront l'occasion de visiter des établissements scolaires et de rencontrer leurs homologues. Nous espérons contribuer ainsi à rapprocher les peuples des deux pays.

**REGLEMENT DU CONCOURS :**

Article 1 – Le concours est ouvert à tous les professeurs de lycée et de collège en France métropolitaine quelle que soit la matière qu'il/elle enseigne. Les participants sont libres de choisir le sujet (politique, économie, culture, histoire, géographie,...).

Article 2 – Chaque concurrent ne peut envoyer qu'une seule œuvre qui doit être inédite, dactylographiée et comporter entre 2 000 et 3 000 mots.

Article 3 – L'anonymat sera respecté. Ne pas signer ni noter de nom sur les œuvres.

Article 4 – Les auteurs des vingt-cinq meilleures œuvres seront invités à l'Ambassade d'Indonésie à Paris en juin 2014 pour assister à la proclamation des lauréats et la remise des prix. L'Ambassade remboursera les frais des billets de train en 2<sup>nd</sup>e classe aller-retour pour les participants résidant en dehors de la Région parisienne.

Article 5 – Le jury désignera deux lauréats qui recevront chacun un billet aller-retour Paris-Jakarta en classe économique pour un départ avant le 31 décembre 2014.

Article 6 – La durée du séjour en Indonésie est à la discrétion des lauréats, seuls les jours de visites dans des établissements scolaires seront organisés et pris en charge par l'Ambassade.

Article 7 – Les décisions du jury seront sans appel.

Article 8 – Les organisateurs du concours se réservent le droit de prolonger ou d'annuler le présent concours, si les circonstances l'exigent.

Article 9 – Les œuvres, accompagnées du bulletin d'inscription, devront être adressées avant la date de clôture fixée au **31 mai 2014**, à l'adresse courriel suivante :

**education.paris@kemlu.go.id**